

Dette fondée des provinces pour les routes.—La plus grande partie des dépenses en voirie a été faite par les provinces et celles-ci doivent par conséquent être payées à même les taxes provinciales. Le paiement d'une grande partie du coût de la construction a été différé, ce qui explique en partie l'augmentation rapide de la dette fondée des provinces depuis 1919. En 1919 la dette nette fondée de toutes les provinces était de \$290,748,592; en 1939, elle s'élève à \$1,731,943,154 et la partie imputable à la voirie est de \$685,648,472 ou plus du double de la dette nette pour toutes fins de 1919. Comme on l'a déjà expliqué à la p. 578, les réseaux provinciaux de routes modernes ont été développés presque entièrement depuis 1919 et auparavant les dépenses provinciales de voirie étaient relativement faibles.

6.—Dettes fondées des provinces au compte voirie et intérêts annuels, 1937-39

NOTA.—Le rapport des gouvernements provinciaux se fait pour leurs années fiscales respectives terminées aux dates indiquées dans le tableau 1, p. 579.

Province	Dettes de voirie, en cours			Intérêt annuel, fonds d'amortissement et paiement sur le capital					
	1937	1938	1939	1937	1938	Détails, 1939			Total
				Total	Total	Intérêt	Fonds d'amortissement	Paiement sur le capital	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
I.P.-E..	767,636	2	2	231,825	2	2	2	2	2
N.-E....	49,674,625	59,129,853	61,422,253	1,939,333	2,270,448	2,229,469	297,861	Nil	2,527,330
N.-B....	49,979,092	62,627,812	74,016,817	2,433,981	2,785,127	2,829,428	424,129	545,000	3,798,557
Qué.....	80,736,741	94,826,232	100,106,289	4,490,550	7,182,175	3,213,412	Nil	Nil	3,213,412
Ont.....	258,770,555	291,647,936	313,542,031	12,938,528	14,582,397	15,677,102	"	"	15,667,102
Man.....	17,794,182	18,050,417	23,244,420	938,255	840,896	859,332	104,000	"	963,332
Sask....	33,673,494	33,818,920	33,818,920	1,630,610	1,546,118	1,617,694	135,633	"	1,753,327
Alta....	37,025,514	39,701,159	39,650,000	1,062,155	1,100,890	1,100,730	Nil	50,000	1,150,730
C.B.....	41,297,772	39,856,076	39,847,742	3,378,548	1,849,174	1,797,943	45,360	214,449	2,057,752
Totaux	569,719,611	639,658,405	685,648,472	29,043,785¹	32,157,225²	29,325,110	1,006,983	809,449	31,141,542

¹ Total des intérêts et des versements au fonds d'amortissement.
² Non déclaré.
³ Moins les versements au fonds d'amortissement en Ontario et en Alberta.
⁴ Moins les versements au fonds d'amortissement en Ontario, au Manitoba et en Alberta.

Revenu des gouvernements provinciaux.—La taxation des automobiles, des garages, des chauffeurs, etc., devient une source importante de revenus pour les gouvernements provinciaux. Dans chaque province, les permis suivants, dûment émis par les autorités provinciales, sont requis pour véhicules-moteur de toutes sortes, remorques (dans toutes les provinces excepté l'Alberta), conducteurs ou chauffeurs, chauffeurs professionnels, marchands, garages et postes d'essence et de service. Une taxe de vente sur la gazoline est aussi prélevée par chaque province*, les taux étant de 10 cents par gallon dans les Provinces Maritimes, 8 cents dans Québec et Ontario (ils étaient de 6 cents en avril 1939) et 7 cents dans les quatre provinces de l'Ouest. Le tableau 7 donne les sources les plus importantes de revenu provincial provenant de véhicules-moteur. Les revenus du Gouvernement fédéral provenant des droits d'importation, de l'accise et des taxes de vente ne sont pas inclus.

* Il y a présentement (1941) une taxe fédérale de 3 cents en plus.